

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1250

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 14 décembre 1950
Numéro JO n° 12 du 31/12/1950	Date du numéro 31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion e d'honneur, Vu l'ordonnance organique du, 18 septeih e bre 3S44 irendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du ,30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes- modificatifs subséquents

Vul'arrêté n° 2182 du 27 décembre 1947 portant codification des dispositions réglemen tant en, Côte française des Somalis les impôts dlireets et taxes assimilées,modifié par les arrêtés nos 129S du 28 décembre 1-948 et 241 du 23 février et du 30 décembre 1949.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le rôledes contributionsdirectes désigné ci-après : CER-
CLE DE DJIBOUTI. ROLE N° 9(EXERCICE1950). (Cotisationsétabliesparvoie dematrices individuelles
:mois d'octobre,novembre et décembre.) Bénéfices industriels et com-merciaux12.457.340
Chiffred'affaires1.162.900 Bénéficesnon commerciaux.....
135.000 Impôt général sur le revenu..... 257.101 Contribution des patentes
.....44.293 Amendes fiscales..... 9.000 TO-
TAL..... 15.005.694 Soit :quinze millions soixante-cinq mille six cent
quatre-vingt-quatorze francs. Art. 2.—Il est en joint à tous les contri ranblés dé nommés dans le dit rôle, leur représentants ou
ayants cause d'acquitter les sommes y contenues, à peine d'y être contrains par les voies de droit. Art. 3. —Le présent arrêté
sera enregistreé, communiqué et sera publié partout où besoin sera

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p. i.
11.R.

LBM OYNB